

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/7

OCT EMBEDDING MATRIX

Révision 4

Date de révision 2015-07-17

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	OCT EMBEDDING MATRIX
----------------	----------------------

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu	[SU22] Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans); [SU20] Services de santé; [PC21] Substances chimiques de laboratoire; [PROC13] Traitement d'articles par trempage et versage; ----- [SU22] Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans); [SU20] Services de santé; [PC21] Substances chimiques de laboratoire; [PROC15] Utilisation en tant que réactif de laboratoire.;
Description	Substances chimiques de laboratoire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	CellPath Ltd
Adresse	80 Mochdre Enterprise Park, Newtown, Powys, SY16 4LE, UK
Web	www.cellpath.co.uk
Téléphone	+44 (0) 1686 611333
Télécopie	+44 (0) 1686 622946
Email	sales@cellpath.co.uk
Adresse e-mail de la personne compétente	qhse@cellpath.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence	+44 (0) 7803 746 135 24 hours
--------------------------------------	--------------------------------------

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Risques majeurs	Aucun danger important
-----------------	------------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Phrase(s) de risque	Aucun danger important
---------------------	------------------------

2.3. Autres dangers

Autres risques	Aucune donnée disponible sur ce produit.
----------------	--

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

OCT EMBEDDING MATRIX

Révision 4

Date de révision 2015-07-17

3.2. Mélanges

67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
Methanol (Alcool méthylique)	603-001-00-X	67-56-1	200-659-6	01-2119433307-44	0 - 0.5%	F; R11 T; R23/24/25-39/23/24/25	

EC 1272/2008

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification	Facteur M.
Methanol (Alcool méthylique)	603-001-00-X	67-56-1	200-659-6	01-2119433307-44	0 - 0.5%	Flam. Liq. 2: H225; Acute Tox. 3: H331; Acute Tox. 3: H311; Acute Tox. 3: H301; STOT SE 1: H370;	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes.
Contact avec la peau	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon. Ôter les vêtements contaminés.
Ingestion	NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation de la peau.
Ingestion	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Inhalation	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

Informations supplémentaires

	Se reporter à la section 11 pour de plus amples informations.
--	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Se reporter à la section 10 pour de plus amples informations.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire.
--	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
--	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts. Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger.
--	---

OCT EMBEDDING MATRIX

Révision 4

Date de révision 2015-07-17

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 2, 8, 13 pour de plus amples informations.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder à l'écart de toute matière incompatible. Se reporter à la section 10 pour de plus amples informations.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se reporter à la section 1.2 pour de plus amples informations.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

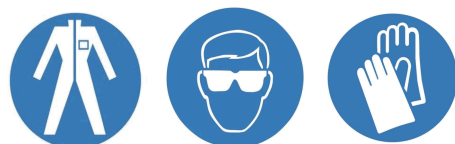
8.1. Paramètres de contrôle

Se reporter à la section 8.2 pour de plus amples informations.

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Methanol (Alcool méthylique)	VME ppm: 200	VME mgm3: 260
	VLE ppm: 1000	VLE mgm3: 1300
	Observations: -	TMP No: 84
	FT No: 5	

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Porter des vêtements de protection.

Protection des yeux / du visage

En cas d'éclaboussement, porter :. Lunettes de protection réglementaires.

Protection de la peau - Protection des mains

Gants de protection contre les produits chimiques (en PVC).

Risques thermiques

Se reporter à la section 10.6 pour de plus amples informations.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

OCT EMBEDDING MATRIX

Révision 4

Date de révision 2015-07-17

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide visqueux.
Couleur	Incolore
Odeur	Légère
Limites d'inflammabilité	donnée non disponible
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
Point de fusion	donnée non disponible
Point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	≈ 1.034 g/cm ³
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	donnée non disponible
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés explosives	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible
Solubilité	Miscible dans l'eau

9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Densité	donnée non disponible
Groupe de gaz	donnée non disponible
Benzene Content	donnée non disponible
Teneur en plomb	donnée non disponible
COV (composants organiques volatiles)	donnée non disponible

Solubilité dans l'eau

Miscible dans l'eau.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible sur ce produit.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible sur ce produit.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible sur ce produit.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur ce produit.

OCT EMBEDDING MATRIX

Révision 4

Date de révision 2015-07-17

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	Aucune donnée disponible sur ce produit.
corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation de la peau.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Peut provoquer une irritation des yeux.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une irritation des membranes muqueuses.
mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune donnée disponible sur ce produit.
cancérogénicité	Aucune donnée disponible sur ce produit.
Toxicité reproductive	Aucune donnée disponible sur ce produit.
toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Aucune donnée disponible sur ce produit.
toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Aucune donnée disponible sur ce produit.
danger par aspiration	Aucune donnée disponible sur ce produit.
Exposition répétée ou prolongée	Aucune donnée disponible sur ce produit.

11.1.4. Informations toxicologiques

Methanol	Voie orale chez le rat DL50: 1187 mg/kg Par inhalation chez le rat CL50/4 h: 128 mg/l	Voie dermique chez le lapin DL50: 17100 mg/kg
----------	--	---

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Methanol	Daphnies CE50/48h: 1000.00000 mg/l Lepomis Macrochirus CL50/96h: 15400 mg/l	Algues vertes EC50/96h: 22000 mg/l
----------	--	------------------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

	Facilement biodégradable.
--	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Ne s'accumule pas biologiquement.
--	-----------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

	Soluble dans l'eau.
--	---------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.6. Autres effets néfastes

	Aucun effet indésirable connu sur la santé.
--	---

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

	Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.
--	---

Méthodes d'élimination

	Contactez une société agréée pour l'élimination des déchets.
--	--

OCT EMBEDDING MATRIX

Révision 4

Date de révision 2015-07-17

Élimination du conditionnement

Ne PAS réutiliser les récipients vides. Les récipients vides peuvent être envoyés pour être éliminés ou recyclés.

Informations supplémentaires

For disposal within the EC, the appropriate code according to the European Waste Catalogue (EWC) should be used.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements

RÈGLEMENT (UE) No 453/2010 DE LA COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible sur ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :

1 - Usage prévu.

9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Point de fusion).

9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Point d'éclair).

9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Limites d'

OCT EMBEDDING MATRIX

Révision 4

Date de révision 2015-07-17

Autres informations

	<p>inflammabilité).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Température d'auto-ignition).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Propriétés explosives).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Propriétés comburantes).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Pression de vapeur).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Densité relative).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Densité de vapeur).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Solubilité).</p> <p>9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Seuil olfactif).</p> <p>9 - 9.2. Autres informations (Groupe de gaz).</p> <p>9 - 9.2. Autres informations (Densité).</p> <p>11 - 11.1.4. Informations toxicologiques.</p> <p>12 - 12.1. Toxicité.</p> <p>14 - 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.</p> <p>14 - 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.</p>
Texte des phrases de risques présentées en Section 3	<p>R11 - Facilement inflammable.</p> <p>R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.</p> <p>R39/23/24/25 - Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.</p>
Texte des mentions de danger présentées en Section 3	<p>Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>Acute Tox. 3: H301 - Toxique en cas d'ingestion.</p> <p>Acute Tox. 3: H311 - Toxique par contact cutané.</p> <p>Acute Tox. 3: H331 - Toxique par inhalation.</p> <p>STOT SE 1: H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes .</p>
Informations supplémentaires	
	<p>Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.</p>